



Rapport annuel 2022

sur le **p**rix
et la **q**ualité
du **s**ervice public
de prévention
et de gestion
des déchets

EPERNAY
AGGLO CHAMPAGNE

CapZÉRO
DÉCHET 2030



SOMMAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). Cette compétence est obligatoirement transférée à la communauté de communes, d'agglomération ou urbaine à laquelle appartient la commune.

La collectivité compétente doit établir un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés » (articles D2224-1 et suivants du CGCT, modifié par le décret n°2015-1827).

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport illustre également la performance de la politique « déchets » d'Epernay Agglo Champagne au regard des objectifs réglementaires ainsi que la réponse de la collectivité pour relever le défi du « zéro déchet » au cours des 10 prochaines années.

Page

3 - Temps forts

5 - Territoire, compétences & objectifs

6 - Organisation

7 - Équipements de précollecte

8 - Parcours des déchets

9 - Résultats de collecte

10 - Déchèteries

11 - Caractérisations

Page

12 - Valorisation

13 - Indicateurs de la relation usagers

14 - Prévention & Sensibilisation
- Animations & Évènements

16 - PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

18 - Éléments budgétaires

20 - Indicateurs de coûts

22 - Perspectives 2023

TEMPS FORTS

Nouveau local des agents - Déchèterie de Voipreux

En début d'année, l'agglomération a remplacé le local des agents, par un nouvel équipement plus grand, conforme aux normes d'hygiène et sécurité, mieux isolé et recouvert d'un bardage en bois de récupération.

Lancement d'un nouveau site de compostage partagé



L'agglomération a mis en place un site de compostage partagé place du 13ème RG. Les habitants résidant dans l'enceinte du quartier ont été consultés en amont pour choisir son emplacement. Le site retenu, au centre de la place, a été inauguré le 21 octobre puis mis en service après une formation aux premiers utilisateurs fin 2022, ils étaient 14 foyers à l'utiliser pour y déposer leurs biodéchets alimentaires.

Mise en place d'un point de collecte collectif des biodéchets

Les biodéchets alimentaires des restaurants du territoire représentent environ 37% de leurs Ordures Ménagères Résiduelles. L'agglomération a installé pour la première fois un point de collecte spécifique des biodéchets, sous forme d'une borne abritant un bac dédié, pour deux d'entre eux, situés rue de Reims à Epernay. Ce équipement devrait se développer avec l'obligation de tri des biodéchets, au 01/01/2024.

Renouvellement de deux bennes de collecte

Le parc de bennes de collecte a été renouvelé en partie par l'acquisition de deux bennes bi-compartmentées 26 tonnes, livrées fin décembre.



Schéma directeur du réemploi et de la réparation



Dans un contexte fort d'évolution réglementaire et sociétale autour du réemploi, l'agglomération a confié au cabinet AUXILIA, la réalisation d'un schéma territorial du réemploi et de la réparation, sur la période de mai 2022 à fin juin 2023. Le schéma directeur du réemploi et de la réparation s'insère dans la dynamique globale portée par la collectivité : Cap « Zéro Déchet » 2030.

Les temps forts 2022 de l'Etude : une trentaine d'entretiens avec des acteurs de la collectivité, des partenaires et des acteurs du réemploi et de la réparation, 5 audits de structures du réemploi et de la réparation, un atelier avec 18 acteurs du réemploi pour se connaître et envisager de futures collaborations, un séminaire des élus, moment d'échanges autour de témoignages de collectivités extérieures, une invitation aussi des participants à se projeter en 2030.

Extension des consignes de tri



Afin de préparer les changements des consignes de tri, fin 2022, 50 personnels communaux ont été formés à travers 6 réunions. Une communication auprès de chaque foyer a été réalisée avec la diffusion individuelle d'une lettre d'information, d'un mémo-tri et du calendrier des collectes, associée à de nombreux relais dans les médias.



Enquête et dotation en bacs des foyers du bassin sud

L'enquête à domicile, débutée fin 2021, permettant de recueillir la composition des foyers, en vue de leur futur équipement en bacs, s'est poursuivie et achevée en avril.

Puis le chantier de distribution des bacs a débuté le 1er septembre et s'est achevé le 15 décembre.

Le nouveau schéma de collecte maintient une collecte hebdomadaire du tri (bac jaune) associée à une nouvelle collecte des biodéchets alimentaires, les ordures ménagères résiduelles, en nette baisse, sont collectées une fois tous les 15 jours.

Zoom sur le chantier du bassin sud

Du 1er septembre au 15 décembre 2022
4 équipes – 8 agents – 4 véhicules



26 communes



5 445 producteurs (habitations individuelles, immeubles, professionnels)



14 249 bacs livrés
ainsi répartis :



34% bacs OM

34 % bacs RECYCLABLES

32% bacs BIODÉCHETS

LES BIODECHETS AUTORISÉS			
<p>préparations de repas</p>	<p>restes de repas Salade, restes de viande et de poisson (avec os et arêtes), coquillages (avec coquilles), crustacés, pâtes, riz, fromage, pain...</p>	<p>aliments périmés, fruits gâtés et légumes abîmés</p>	<p>filtres, marcs de café et sachets de thé</p>
<p>vaisselle recyclable (sauf en bois)</p>	<p>cartons souillés et papiers (papier, carton, bois, serviettes...)</p>	<p>A l'exception des cartons de pizza, les biodéchets doivent être emballés dans des sacs biodégradables</p>	
<p>LES INTERDITS :</p> <ul style="list-style-type: none"> lingettes couches litières huiles végétaux cendres 			
<p>Contact : infodechets@epernay-agglo.fr ou 03 26 56 47 15</p>			

Sticker pour les bacs des biodéchets

Territoire, compétences & objectifs

Les compétences et les missions du service



Réduire

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2019-2023 est le cadre d'actions menées et à mener pour réduire les déchets. Le gaspillage, le compostage, le réemploi.. permettent de préserver les ressources naturelles, de réduire les coûts de gestion des déchets et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement.

Collecter

La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) se fait soit en régie, soit par des prestataires :

- En porte-à-porte pour les recyclables (emballages - papiers/cartons - verre des professionnels), biodéchets et Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- En apport volontaire pour le verre et les textiles
- Sur les déchèteries (tout-venant - végétaux - gravats...)

Traiter et valoriser

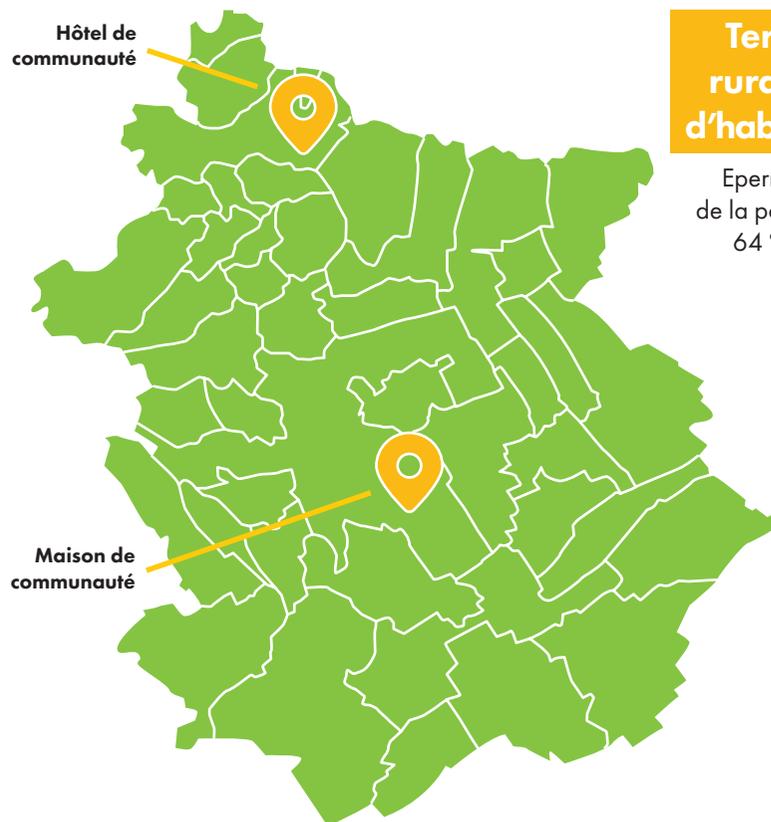
Épernay Agglo Champagne est adhérente du SYVALOM, Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères et Assimilées de la Marne. Les déchets collectés sont acheminés vers les filières de traitement en vue de leur valorisation : énergétique, matière et organique.

- Les installations de traitements du SYVALOM :

Centre de transfert départemental à Pierry réceptionnant emballages/papiers/biodéchets/OMR/tout-venant.

Puis à la Veuve : Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des OMR et du tout-venant de déchèterie. Unité de Valorisation Agronomique (UVA) des biodéchets. Centre de tri des recyclables expédiant vers les filières de valorisation.

- Les installations de traitement des prestataires et éco-organismes qui prennent en charge des déchets issus des apports volontaires de verre, textiles et des déchèteries.



Territoire mixte rural avec 61,1% d'habitat individuel

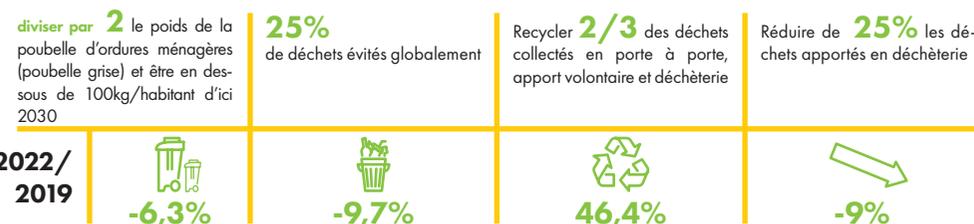
Épernay représente 47 % de la population totale dont 64 % en habitat collectif

47 communes

47 514 habitants
(INSEE 2022)

22 349 foyers
(INSEE 2022)

Un cap pour 2030



Organisation

Collecte



La collecte des OMR et des déchets recyclables (hors verre et textiles) s'effectue en porte-à-porte :

80% par une régie de collecte
20% par un prestataire



La collecte du verre et des textiles est assurée en apport volontaire par des prestataires.



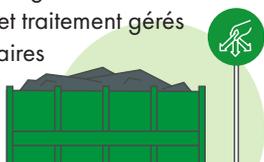
Déchèteries



3 déchèteries communautaires

à Magenta, Pierry et Voivreux

- Accueil en régie
- Transport et traitement gérés par des prestataires



32 tournées de collecte chaque semaine réalisées par la régie de collecte et le prestataire.

82 322 kilomètres parcourus par la régie de collecte, **68 335l** de carburants consommés.

Modalités de collecte des déchets assimilés (assimilables aux ordures ménagères des ménages mais produits par les professionnels) :

- seuil de collecte fixé à 8000 litres hebdomadaires tous flux confondus
- pas de service pour les entreprises situées dans les zones industrielles, d'activités... (exonérées de TEOM sur demande)
- financement via la Redevance Spéciale ou la TEOM

Agents communautaires

44 agents communautaires titulaires (renforcés régulièrement par des contrats et intérimaires)

- | | |
|-------------------------------|--|
| - Direction : 1 | - Collecte : 21 |
| - Chargés de pôles : 5 | - Déchèteries : 6 |
| - Accueil usagers : 1 | - Polyvalents collecte/déchèteries : 3 |
| - Animateurs | - Pré-collecte : 2 |
| tri prévention : 3 | |
| - Assistante exploitation : 1 | |

Recrutement, en 2022, d'un personnel de déchèterie

Zoom sur deux organisations

Héritage des deux territoires, nord et sud, fusionnés en 2017

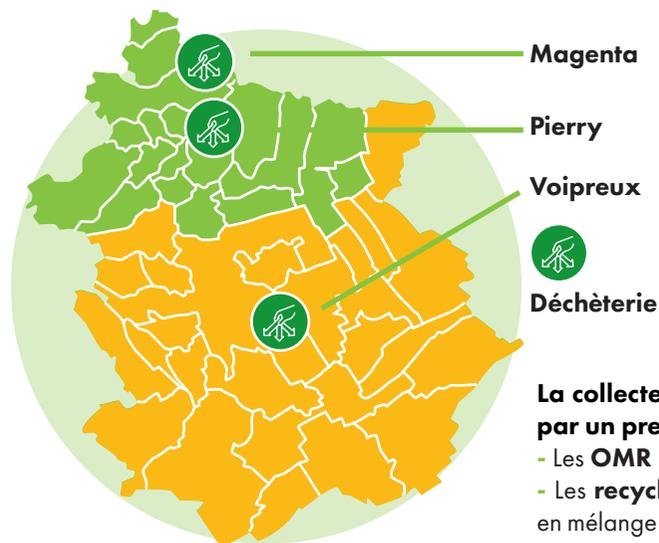
Au nord

La collecte est assurée en porte-à-porte et en régie pour :

- Les OMR, conteneurisées en bacs
- Les recyclables (hors verre et textiles) en deux flux séparés (emballages et papiers) dans des sacs

- Les biodéchets de cuisine (sur une partie du territoire)
- Le verre et les cartons des professionnels

Les déchèteries de Pierry et Magenta sont réservées aux particuliers



Au sud

La collecte est assurée en porte-à-porte par un prestataire pour :

- Les OMR non conteneurisées
- Les recyclables (hors verre) en un seul flux en mélange (emballages avec papiers) en sacs

Entre septembre et décembre : changement du schéma de collecte : les OMR et les recyclables sont conteneurisés, ajout d'une collecte des biodéchets en bacs roulants.

La déchèterie de Voivreux est accessible aux professionnels

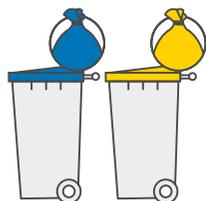
Équipements de précollecte



OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

Déchets ultimes, non recyclables.

20 000 bacs



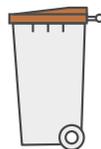
Recyclables

Les bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, les papiers/journaux/magazines, cartonnets d'emballage sont collectés en bac (collectifs et activités) ou en sac (habitations individuelles) séparément ou en mélange.

9 800 bacs

29 100

rouleaux de sacs distribués



Biodéchets

Déchets fermentescibles issus de la maison (cuisine)

11 400 bacs

37 300

rouleaux de sacs pour biodéchets alimentaires distribués



Cartons*

Les cartons issus des activités professionnelles sont collectés soit en vrac, propres, vides et pliés, soit dans des bacs.

483 producteurs professionnels

120 bacs



Verre

Les bouteilles et flacons en verre sont collectés en apport volontaire via

174 bornes (dont 5 enterrées)

Et aussi en porte-à-porte*, uniquement pour les professionnels «métiers de bouche» via **117** bacs

1 campagne de nettoyage des bornes d'apport volontaire confiée à un prestataire



Textiles

Les Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC) même usés ou déchirés sont collectés via

72 bornes

Maintenance des Bacs*

- **2** agents à plein temps + **3** agents contractuels
- **3** véhicules + **2** véhicules de location
- **23 500** km parcourus
- **2 310** interventions de livraison, réparation, changement de capacité...
- **100** livraisons de bacs de prêt (**738** bacs tous flux confondus)

Logistique des sacs de tri

- **Pour 17 communes du bassin nord :**
 - 20** jours de permanences organisées, soit **100h** de distribution
- **Pour les 26 communes du bassin sud :**
 - Les sacs sont disponibles en mairie, toute l'année
- **2 806** visites toute l'année à l'hôtel de communauté

Les composteurs

- **274** composteurs et **7** lombricomposteurs livrés aux usagers
- **11** sites publics équipés (écoles, collège, cimetières)



* sur le bassin nord

Parcours des déchets

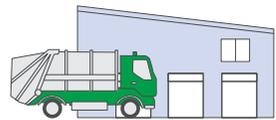


OMR

Collecte en porte-à-porte 1 fois tous les 15 jours, 1 à 2 fois par semaine selon les communes et la typologie de l'habitat

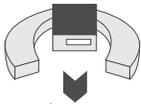


Collecte en porte-à-porte



Transférées au centre de Pierry

Incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique de la Veuve



- Production d'électricité
- Production de mâchefers utilisés en sous-couche routière
- Filière sidérurgique (ferreux et non ferreux)

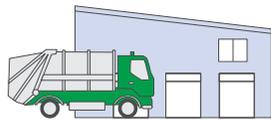


Recyclables (emballages et papiers)

Collecte en porte-à-porte, 1 fois par semaine



Collecte en porte-à-porte



Transférés aux centres de Pierry et Oiry

Envoyés au centre de tri des collectes sélectives de la Veuve



Les différents matériaux sont vendus aux usines de recyclage, situées en Grand Est et dans les Hauts de France, en tant que matières susceptibles de transformations.



Biodéchets fermentescibles (cuisine)

Collecte en porte-à-porte, 1 fois par semaine

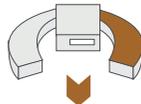


Collecte en porte-à-porte



Transférés au centre de Pierry

Envoyés à l'Unité de Valorisation Agronomique de la Veuve



Production de compost vendu à l'agriculture



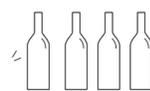
Verre

Collecte en apport volontaire par un prestataire ou par la collectivité en porte-à-porte 1 fois par semaine pour certains professionnels



Transféré au centre de Oiry pour les collectes en porte-à-porte

Envoyé à l'usine Verrière de Reims pour recyclage



Production de nouvelles bouteilles



Textiles

Collecte en apport volontaire par un prestataire (Le relais)



Destinés au centre de tri de Soissons



- Produits revendus (boutique ou export)
- Transformation en isolant, chiffons d'essuyage...



Déchèteries

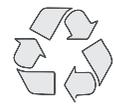
Ces déchets occasionnels, encombrants, gravats, végétaux, ferraille, déchets dangereux... sont déposés distinctement selon leur nature



incinération avec valorisation énergétique



compostage

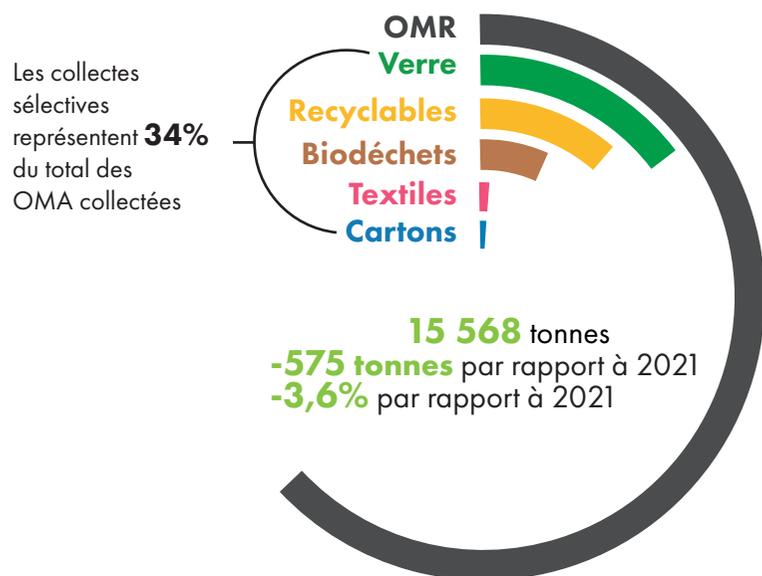


recyclage

Résultats de collecte

Tonnages Ordures Ménagères Assimilées (OMA)

collectées en porte-à-porte et en apport volontaire :



- Le tonnage des OMR est en baisse de 582 tonnes dont -381 tonnes sur le bassin sud en lien avec la réactivation du geste de tri et la nouvelle collecte des biodéchets.
- Parallèlement, le tonnage des biodéchets est en hausse, en lien avec la nouvelle collecte séparée sur le bassin sud.

	2021 en tonnes	2022 en tonnes	Évolution
OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	10 822	10 240	-5,4%
Verre (97 % en apport volontaire et 3 % en porte à porte)	2 596	2 625	+1,1%
Recyclables	1 932	1 869	-3,3%
Biodéchets	304	343	+12,8%
Textiles	220	255	+15,9%
Cartons	222	236	+6,3%

Ratios de collecte

En kg par an et par habitant

**Épernay Agglo
Champagne**

FRANCE
(enquête 2021)

Épernay Agglo Champagne	216	55	39	7*	5	5
FRANCE (enquête 2021)	246	34	53	/	/	/

* par habitant et non par habitant desservi

CapZÉRO
DÉCHET 2030

Un objectif :

Réduire le poids des OMR de 50%, par rapport à 2019, par la prévention et le tri.

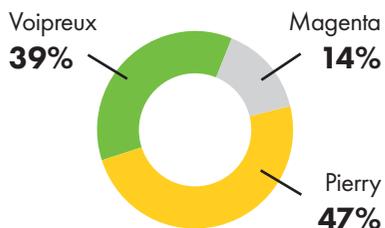
Déchèteries

Magenta, Pierry, Voivreux

7 470 tonnes

de déchets apportées dans les 3 déchèteries

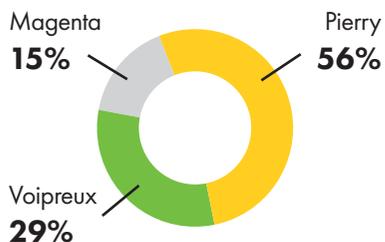
-3,2% versus 2021
baisse enregistrée à Pierry



La part des tonnages de Voivreux augmente dans le tonnage total (36 à 39%)

103 212 visites

- 4250 par rapport à 2021, soit -4%



Pic de fréquentation :
366 usagers
le 26 mai 2022 à Pierry

157 kg/hab./an

Epernay-Agglomération Champagne

243 kg/hab./an

France entière
- Enquête 2021

1/3

des déchets du territoire collectés via les déchèteries

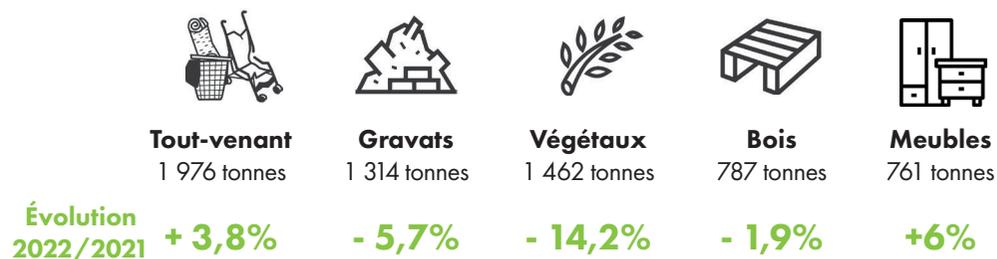
99 % du territoire est à moins de 15 minutes d'une déchèterie

Une tonne par jour réceptionnée en déchèterie pourrait en être détournée et trouver le réemploi



Tonnage des 19 flux collectés

5 flux principaux représentent 84 % des tonnages collectés



Proportion des tonnages collectés :



Tonnages des autres flux collectés en déchèterie

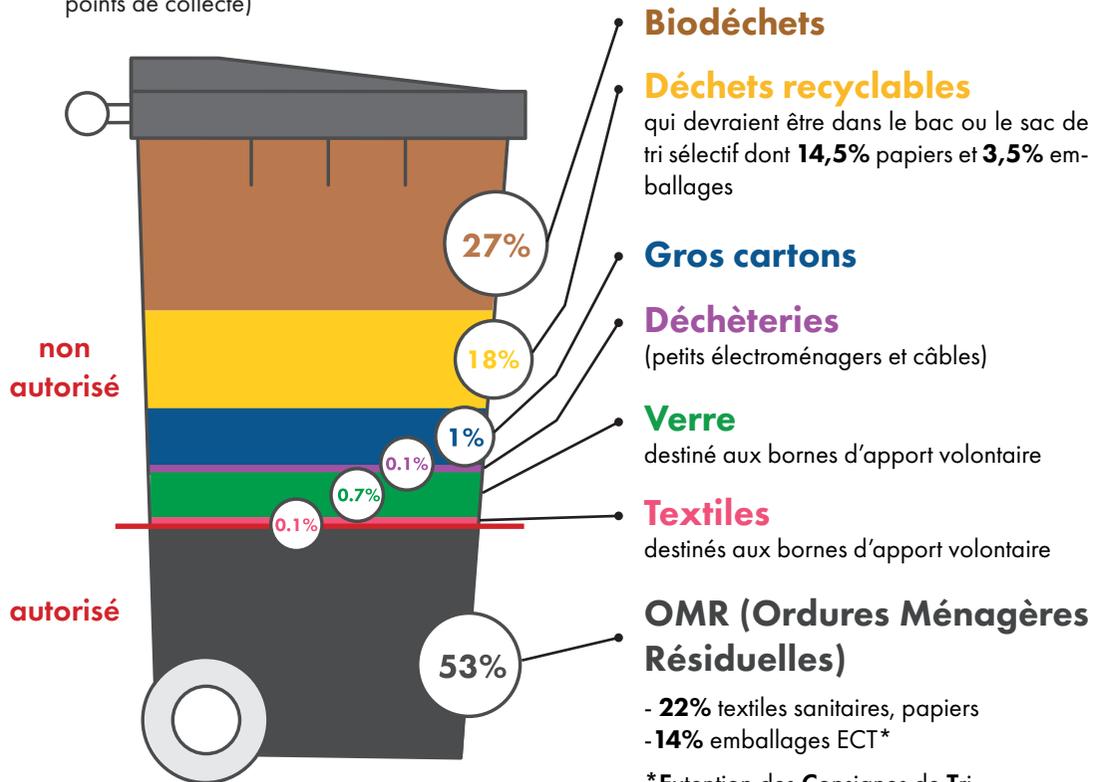
Flux collectés en déchèterie	ÉCO-ORGANISMES	Tonnes
Cartons / papiers		406 tonnes
Ferrailles		274 tonnes
Déchets d'Équipement Électrique et Electronique (DEEE)	ÉCOLOGIC	370 tonnes
Lampes et Tubes	RECYLUM	0.3 tonne
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors éco-filière		41 tonnes
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	ECODDS	46 tonnes
Piles	COREPILE	3.3 tonnes
Batteries		7.3 tonnes
Huiles Minérales		11.9 tonnes
Pneumatiques	ALUAPUR	7.6 tonnes
Huiles végétales		2.6 tonnes
Capsules Nespresso		non pesées
Bouchons en liège		non pesés
Consommables informatiques		non pesés

Caractérisations

La caractérisation des déchets consiste à établir, pour un flux de déchets, sa répartition en plusieurs fractions selon leur nature.

Composition de la poubelle grise des ÉCOLES

(Campagne réalisée en mars 2022 sur l'ensemble du territoire – 2 échantillons exclusivement sur 41 points de collecte)



Biodéchets

Déchets recyclables

qui devraient être dans le bac ou le sac de tri sélectif dont **14,5%** papiers et **3,5%** emballages

Gros cartons

Déchèteries

(petits électroménagers et câbles)

Verre

destiné aux bornes d'apport volontaire

Textiles

destinés aux bornes d'apport volontaire

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

- 22% textiles sanitaires, papiers
- 14% emballages ECT*

*Extension des Consignes de Tri



20%

sont des déchets recyclables

ils auraient dû être triés dans les dispositifs existants

49%

sont des biodéchets (alimentaires et sanitaires)

ils auraient pu être évités ou triés pour le compostage ou pour la collecte séparée

CapZÉRO
DÉCHET 2030

Diminuer le poids des OMR :

- par le tri des recyclables
- par la pratique de l'extension des consignes de tri
- par la pratique du tri des déchets alimentaires

Valorisation

Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)



Objectif de taux de valorisation matière et énergie

46%

65%

en 2022 Epernay Agglo

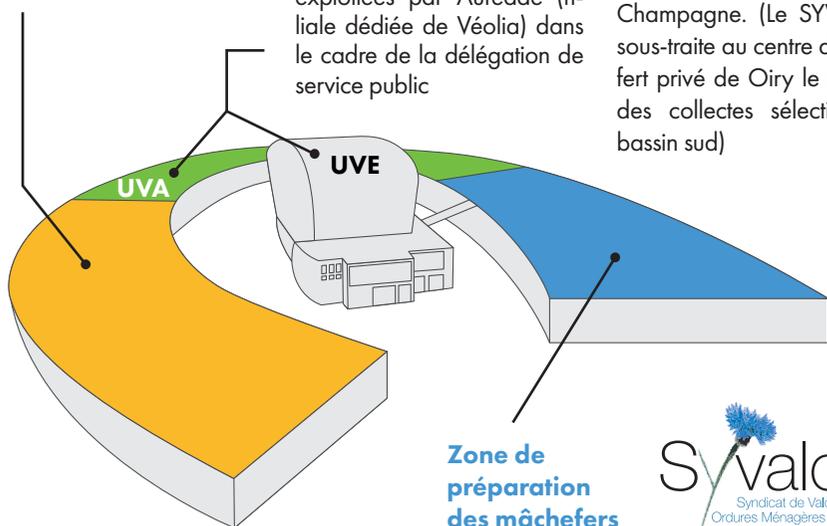
Objectif 2025

Pôle multifilière du Syvalom implanté à La Veuve (51) et constitué de :

Centre de tri des collectes sélectives exploité par COVED

Unités de valorisation Energétique (UVE) et Agronomique (UVA) exploitées par Auréade (filiale dédiée de Veolia) dans le cadre de la délégation de service public

+ 6 Centres de transfert dont celui de Pierry auquel accède Epernay Agglo Champagne. (Le SYVALOM sous-traite au centre de transfert privé de Oiry le transfert des collectes sélectives du bassin sud)



Zone de préparation des mâchefers



Apports 2022 à la Veuve

UVE :

91 159 tonnes, dont :

- 88% d'OMR
- 6,8% d'encombrants de déchèteries
- 4,9% de refus de tri
- 41 967 MW
- 15 985 t de mâchefers valorisées en sous-couche routière
- 1 958 t de métaux recyclés
- 4 386 t de cendres de résidus d'épuration de fumées (CREFIOM)

11%
proviennent de :



UVA :

4 783 tonnes, dont :

- 4 473 t du périmètre SYVALOM
- 1 646 t de compost produit
- 1 334 t de compost vendu

7%
proviennent de :



Centre de tri :

19 113 tonnes

dirigées vers des filières de valorisation.

10%
proviennent de :



Les faits marquants

- Signature d'une entente interdépartementale avec le Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets (SDED 52) et le Syndicat Mixte d'Étude et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET 55) :

Regroupés sur le centre de tri pour un tri optimisé en Extension des Consignes de Tri : au Centre de tri de La Veuve sont traités les déchets de 630 000 habitants

- Accueil des déchets triés des Ardennes suite à l'incendie du centre de tri VALODEA
- Travaux pour création d'un réseau de chaleur urbain et industriel à Châlons en Champagne (utilisant l'énergie produite par l'incinération des déchets)

Attribution du Marché Public Global de Performances : SUEZ est attributaire en tant que nouvel exploitant du centre de tri à partir de 2023

Indicateurs de la relation usagers



4 686 appels

au 03 26 56 47 15 (+15 % par rapport à l'année 2021)



2 806 visites

dans le service (+7 % par rapport à l'année 2021)



1 058 mails via infodechets@epernay-agglo.fr ou via les formulaires du site internet de la collectivité (+7 % par rapport à l'année 2021)



657 réservations

en déchèterie (+96 % par rapport à l'année 2021)



46 posts FACEBOOK

+ **24** messages privés



8 pages

dans le Mag de l'Agglo

+ **4 numéros**

de la lettre Cap Zéro Déchet

Prévention & Sensibilisation - Animations & Évènements

Des animations thématiques, principalement pour les scolaires

Tri des déchets – Gaspillage alimentaire – Compostage – Pollution aquatique

858 personnes sensibilisées (tous publics confondus)

Présence des animateurs lors d'évènements



Sensibilisation dans les immeubles

Le mois de novembre a été l'occasion de sensibiliser les habitants résidant en habitat collectif sur les communes du **Mesnil sur Oger** et **Oger**. Les animatrices ont expliqué les bons gestes de tri.



Journée de caractérisation

Le 4 Juillet, les animateurs accompagnés des agents de précollecte ont effectué la caractérisation des ordures ménagères produites lors de l'évènement **Champ'Man** qui s'est tenu la semaine précédente. Une action visant à vérifier la bonne pratique du tri, afin de justifier du label triathlon durable.





Semaine de la Transition Ecologique

Du 25 au 30 avril :

- visite du Syvalom pour le grand public et les éco-délégués des collèges
- atelier de fabrication de produits ménagers Zéro Déchet
- spectacles de la compagnie Paname Pilotis « la brigade anti-gaspi »



Compostage et jardinage au naturel

Collecte et vide jardin

atelier compostage et jardinage au naturel

Marché aux fleurs

stand «compostage et jardinage au naturel»

Rendez-vous au jardin

5 ateliers compostage et jardinage au naturel

LES ATELIERS ZÉRO DÉCHET

Mercredi 29 mars 2023
(atelier parents-enfants)
14h à 16h30 à la Ferme de l'Hôpital à Epernay

Vendredi 21 mars 2023
18h à 20h30 à la salle Gilbert-Curinier à Magenta (28 rue Anatole-France)

Samedi 1^{er} avril 2023
10h à 12h30 à la Mairie de Brughy-Vaudancourt

ATELIERS Jardinage au naturel

Mardi 11 avril 2023
18h à 20h30 à la salle des fêtes de Clamanges (11 rue Jean-Brien)

Mercredi 12 avril 2023
14h à 16h30 à la Ferme de l'Hôpital à Epernay

Judi 13 avril 2023
18h à 20h30 à la salle des fêtes de Moussy (avenue du Mont Félix)

ATELIERS Compostage

Mairie de Brughy-Vaudancourt
11 rue Jean-Brien
51200 Brughy-Vaudancourt
03 26 84 47 12
mairie@brughy-vaudancourt.fr

Noël Zéro Déchet

Du vendredi 18 au samedi 26 novembre 2022, sur le territoire d'Epernay Agglo Champagne

Dons

Réemploi

Animations et ateliers pour petits et grands

Infos et programme complet : www.epernay-agglo.fr

EPERNAY Agglo Champagne
CoZÉRO DÉCHET 2022
En partenariat avec : Récup'R, Epernay Agglo Champagne

Réemploi, réduction des déchets

Vide jardin

Collecte des vélos

Pour la 3ème année consécutive, en partenariat avec la ressourcerie Récup'R, l'agglo a récupéré de vieux vélos en déchèteries. 207 vélos ont été collectés à Pierry et Voivreux 1 atelier de réparation réalisé par la Maison pour Tous, une douzaine de vélos ont été réparés.

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Coordonnée par l'ADEME, la SERD est un temps fort de mobilisation au cours de l'année. Durant cette période, le marché de Noël de l'occasion, est devenu un évènement incontournable. Plus de **300 personnes** se sont présentées à l'évènement. L'occasion de sensibiliser les habitants aux achats de seconde main et à l'emballage zéro déchet par le **furoshiki** (utilisation de tissu pour faire l'emballage des cadeaux au Japon). 236 kg de décoration de Noël et de jouets ont été collectés et revendus à petits prix.



PLPDMA :

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le programme d'actions



Lors des ateliers de concertation publique avec les acteurs, Épernay Agglo Champagne a recueilli **69 propositions d'actions**. Un travail d'analyse a ensuite été effectué permettant de retenir **27 actions**, regroupées en **7 axes**.

Axe 1 Encourager l'éco-exemplarité des services publics

- 1.1 Créer et promouvoir une charte d'éco-exemplarité des services publics.
- 1.2 Accompagner les communes dans leur démarche de réduction des déchets.
- 1.3 Accompagner les établissements scolaires dans la réduction des déchets.



Axe 2 Sensibiliser à la consommation responsable

- 2.1 Diffuser les outils de communication sur l'ensemble du territoire.
- 2.2 Promouvoir l'achat en vrac et les emballages réutilisables.
- 2.3 Promouvoir l'eau du robinet.
- 2.4 Réduire la distribution d'imprimés non sollicités.
- 2.5 Promouvoir les alternatives aux produits domestiques.



Axe 3 Utiliser les leviers économiques pour favoriser la prévention des déchets

- 3.1 Instaurer une tarification plus juste du service public



Axe 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire

- 4.1 Engager des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire pour le grand public
- 4.2 Accompagner les établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 4.3 Accompagner les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire



Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- 5.1 Promouvoir le compostage individuel et le lombricompostage
- 5.2 Favoriser l'installation de sites de compostage partagé
- 5.3 Favoriser le broyage et la récupération de broyat
- 5.4 Promouvoir le jardinage au naturel et zéro déchet
- 5.5 Sensibiliser et encourager les professionnels (horticulteurs, jardinerie, paysagistes,) à se mobiliser auprès de leur clientèle
- 5.6 Accompagner les producteurs de biodéchets dans leur gestion conformément à la réglementation en vigueur



Axe 6 Prolonger la durée de vie des produits

- 6.1 Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation
- 6.2 Créer des espaces en faveur du réemploi dans les déchèteries
- 6.3 Développer la collecte et la valorisation des TLC
- 6.4 Soutenir les acteurs du territoire dans leur initiative en faveur du réemploi
- 6.5 Encourager la réparation des vélos



Axe 7 Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets

- 7.1 Sensibiliser et accompagner les organisateurs d'événements et de manifestations locales
- 7.2 Sensibiliser et accompagner les acteurs du tourisme
- 7.3 Sensibiliser et accompagner les artisans et les commerçants
- 7.4 Sensibiliser et accompagner les acteurs susceptibles de favoriser les échanges intergénérationnels

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :

- ✓ a été validé par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- ✓ a été approuvé par les usagers en Consultation Publique organisée du 19/11 au 20/01



Éléments budgétaires

Dépenses de fonctionnement : composées des charges

Les principales prestations sous contrat et celles confiées au SYVALOM

Incinération des OMR et compostage des biodéchets : **SYVALOM** **1 299 916 €**

Transport / transfert / traitement des déchets de déchèterie
EDOVA **140 008 €**
SUEZ **102 512 €**
ONYX **96 638 €**
CHIMIREC **40 136 €**
SYVALOM **237 541 €**

Transfert et tri des recyclables collectés en porte-à-porte y compris incinération des refus : **SYVALOM** **571 910 €**

Transfert et tri des cartons collectés en porte-à-porte : **SYVALOM** **20 080 €**

Collectes en porte-à-porte du bassin sud (omr / collecte sélective / biodéchets) : **SYVALOM** **428 666 €**

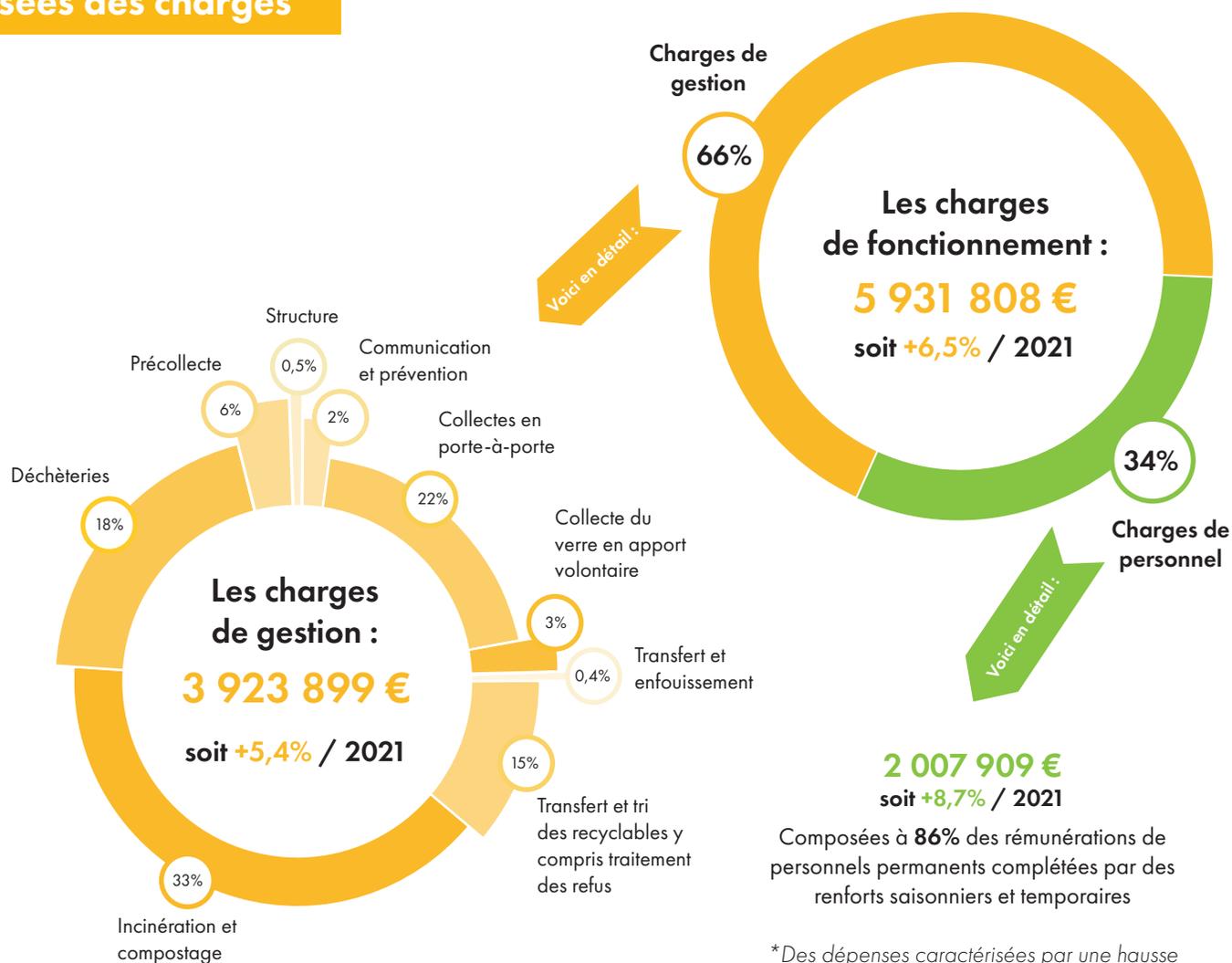
Entretien et réparations des bennes de collecte dont :
FATEC (marne via UGAP) **220 529 €**

Collecte en apport volontaire du verre : **MINÉRIS** **126 842 €**

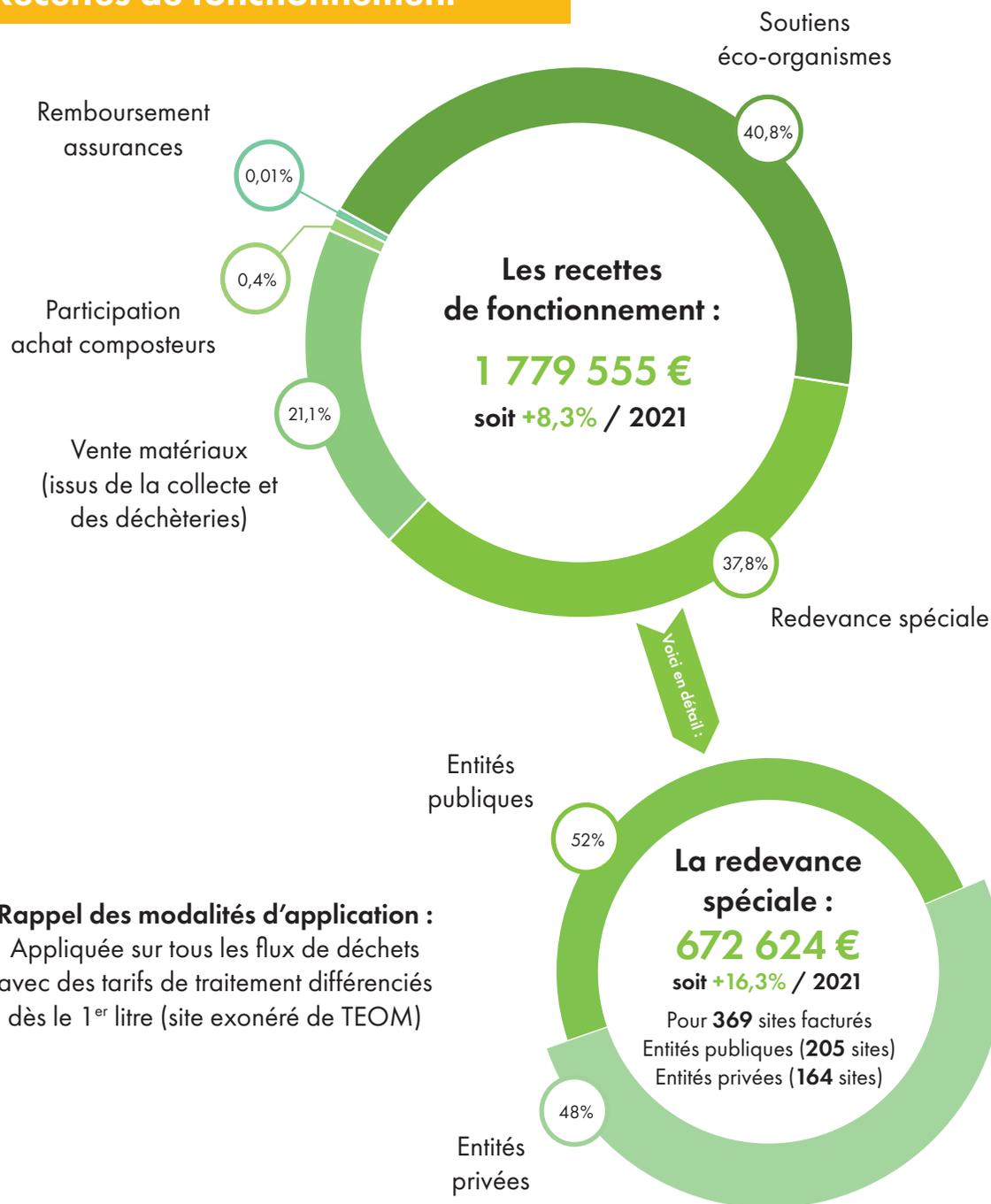
Fournitures en sacs de collectes sélectives :
PTL (emballages papiers) **54 328 €**
JEMACO (biodéchets) **68 240 €**

Fournitures en carburants : **BARDOUT** **128 037 €**
 (bennes-véhicules SAV-véhicules de services)

Recrutement personnel via agence intérimaire : **ADECCO** **44 388 €**



Recettes de fonctionnement



Investissement

Les dépenses s'élèvent à

1 072 978 €
 soit **+80%** versus 2021

422 665 €

Collecte

Principalement :
deux nouvelles bennes de collecte de 26 tonnes



95 890 €

Déchèteries

Principalement :
un nouveau local pour les agents et des petits équipements



546 858 €

Précollecte

bacs de collecte, tri des biodéchets du bassin Sud et nouveau véhicule de précollecte assurant les livraisons



5 565 €

Administration, communication et prévention :

mobiliers de bureaux, panneaux tri et compost



Indicateurs de coût

Les coûts présentés sur ces pages sont issus de la matrice des coûts 2022

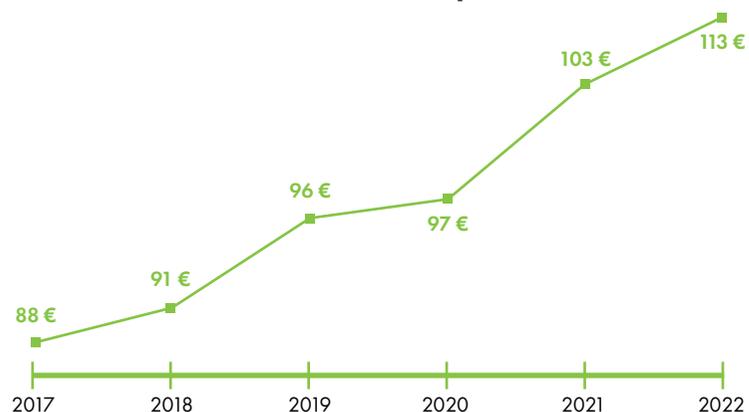
Coût aidé TTC

Correspond au coût restant à la charge de la collectivité : les charges moins les produits

Coût aidé TTC du service public	5,38 M€ soit 113 € par habitant
Financements	5,49 M€ soit 116 € par habitant
dont	
TEOM	4,82 M€
Redevance spéciale et facturation usagers	0,67 M€

Taux de couverture
102%

Évolution du coût aidé TTC par habitant



Coût aidé hors taxe (HT)

Globalement, le coût du service a évolué de + 11,5% entre 2021 et 2022 soit **+ 518 700 € HT**

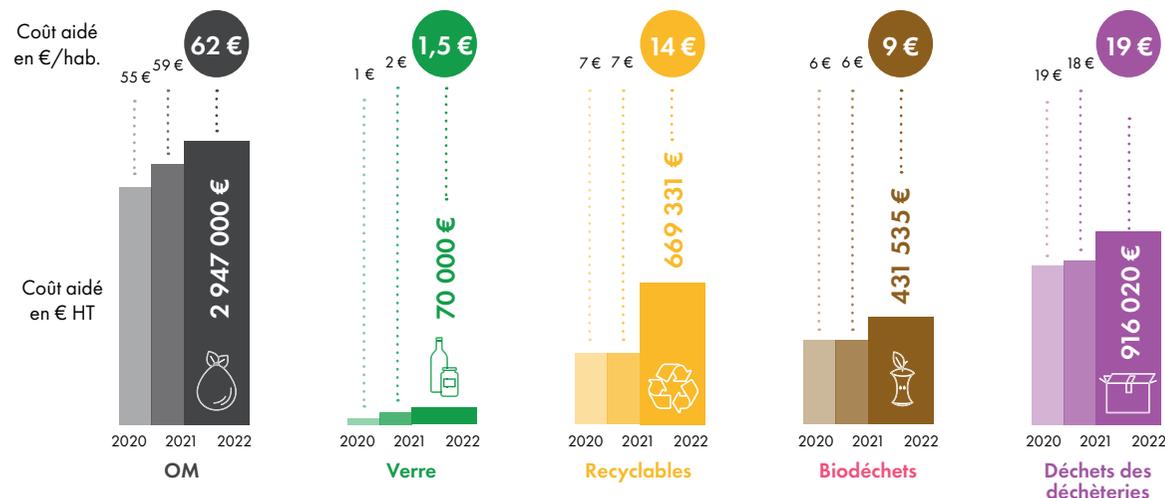
Les évolutions principales :

- + 267 000 € pour la précollecte du bassin sud (+76%)
- + 208 000 € pour la collecte (+9%) avec un nouveau contrat de gestion
- + 50 000 € pour les charges de structure (+13%)
- + 166 350 € pour les charges de tri (+54%)

Ces hausses ont été atténuées par :

- 116 000 € venus de l'incinération avec vente d'énergie (+8%)
- 43 000 € de moindres dépenses en prévention (-30%)

Évolution du coût aidé HT des principaux flux de déchets



Charges

Coût complet

7,27 M€



Taux de couverture
des charges par les
produits

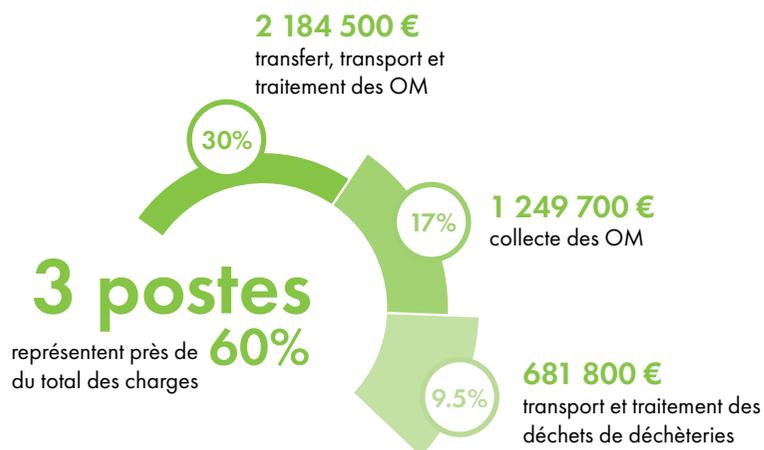
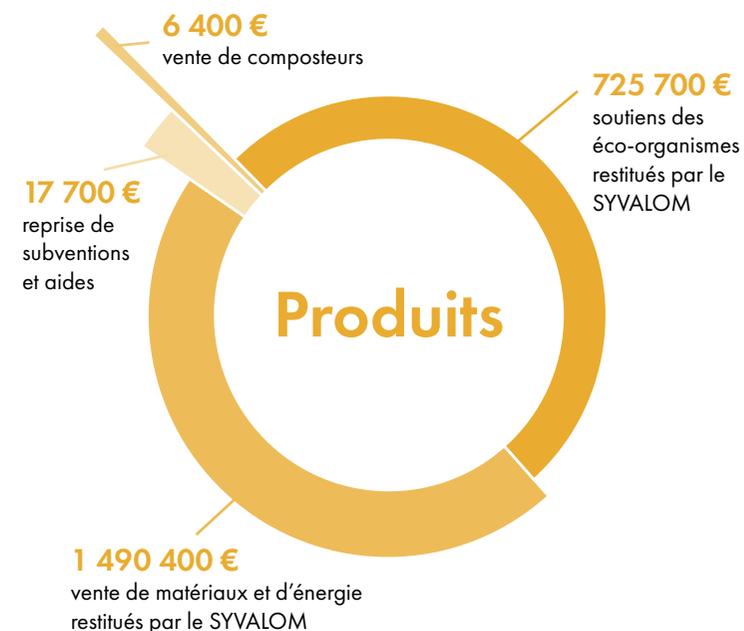
31%



Produits

2,24 M€

Coût complet en € HT par étape technique et par flux	OM	Verre	Recyclables	Bio-déchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Tous Flux
Charges fonctionnelles	/	/	/	/	/	/	505 700 €
Prévention	41 300 €	4 600 €	7 200 €	28 200 €	16 500 €	/	97 800 €
Précollecte	275 000 €	33 900 €	181 800 €	120 700 €	/	7 300 €	618 700 €
Collecte	1 249 700 €	120 200 €	493 700 €	207 300 €	429 300 €	81 800 €	2 582 000 €
Transfert Transport Traitement	2 184 500 €	/	540 700 €	32 400 €	681 800 €	22 200 €	3 461 500 €



Recette de valorisation par flux de déchets	OM	Verre	Recyclables	Bio-déchets	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Tous Flux
Recettes	1 020 900 €	69 600 €	202 000 €	/	163 000 €	34 900 €	1 490 400 €
Tonnages	10 274 t	2 560 t	1 869 t	343 t	6 206 t	301 t	21 553 t
€/t	99 €/t	27 €/t	108 €/t	0 €/t	26 €/t	11 €/t	70 €/t

Perspectives 2023

VENDANGES 2023

JE TRIE MES BIODÉCHETS



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON

TOUS LES PAPIERS ET EMBALLAGES EN CARTON



Cartonnettes d'emballage



Papiers, journaux et prospectus



Briques alimentaires

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN MÉTAL



Bouteilles et flacons alimentaires



Bouteilles et flacons d'entretien



Aérosols, boîtes, cannettes...

NOUVEAU

Tous les autres emballages en plastique...



...mais aussi les petits emballages en métal



ET TOUJOURS À TRIER TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bocaux, bouteilles, cannettes, flacons et pots en verre (sans bouchons ni couvercles)

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



Contacts :
03 26 56 47 15
infodechets@epernav-agglo.fr



Prévention



- Recrutement de 2 chargés de mission : l'un pour les biodéchets et l'autre pour le réemploi
- Création d'un Schéma Directeur du Réemploi et de la Réparation
- Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et déploiement des premières actions
- Gestion de proximité des végétaux : compostage – aides financières au broyage et mulching – formations au jardinage au naturel – développement du compostage partagé...
- Lancement d'appels d'offres pour : acquisition de composteurs – formation compostage et jardinage
- Réponse à un appel à manifestation sur le réemploi

Précollecte



- Retrait des bacs bleus sur le bassin nord
- Enquête de dotation sur le bassin nord
- Livraison des bacs tri/biodéchets/OMR sur le bassin nord - nouveaux moyens matériels pour réaliser le chantier de dotation du bassin nord : renforts en moyens humains – local dédié
- Appels à projets : tri hors domicile
- Achat d'un nouveau fourgon 20m³
- Remplacement de l'assistante exploitation (congé maternité)

Collecte



- Lancement d'appels d'offres qui concernent : géolocalisation - nouveaux circuits de collecte – location de bennes – achat de bennes – étude reprise en régie bassin sud
- Travail sur les points noirs des circuits de collecte : après diagnostic, résorption des points noirs en lien avec les communes et le prestataire bassin sud
- Lancement d'une étude interne : nouveau schéma général des collectes, optimisation des collectes



Déchèteries



- Achat d'un engin de tassage PACKMAT (cf photo)
- Remplacement du portail de la déchèterie de Pierry
- Mise à jour du dossier réglementaire ICPE de la déchèterie de Voivreux
- Introduction du réemploi en déchèterie : achat locaux
- Poursuite de l'étude pôle déchets : nouvelle déchèterie
- Aménagement d'une voirie de stockage des véhicules en entrée à Voivreux
- Étude sur l'impact des apports professionnels à Voivreux
- Caractérisations des bennes de tout venant
- Développement du broyage
- Nouvelles filières Responsabilité Engagée des Producteurs (REP) : Jouets – Articles de bricolage et jardins

Relations usagers / Animation / Communication



- Remplacement de deux animateurs de tri prévention
- Création d'un guide zéro déchet
- Création de vidéos : OMR / biodéchets
- Conception de visuels sur les bennes de collecte
- Déploiement d'une communication liée à l'ensemble des événements

Financement et coûts



- Remplacement du responsable de pôle
- Recrutement d'un technicien redevance spéciale
- Étude de dotation pros bassin nord
- Mise à jour de l'ensemble des contrats de redevance spéciale (suite ECT et tri en mélange)
- Application de la nouvelle grille tarifaire du SYVALOM

Et aussi



- Projet d'un règlement du service